

Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement d'une carte nationale d'identité

- ◇ 1 photo d'identité (35x45) de couleur claire (bleu clair, gris clair) **non découpée** - prise depuis **mois de 6 mois** - sans barrette sans chouchou apparent, sans lunettes, bouche fermée, le visage doit être dégagé. Les photos d'établissements scolaires ne sont pas acceptées.

- ◇ **L'original** d'un justificatif de domicile à choisir dans la liste citée ci-dessous de moins d'un an :
*Si l'original de cette pièce est un support numérique, son impression aura valeur d'original.
 - Avis ou échéancier ou situation déclarative d'imposition /non imposition sur les revenus / taxe foncière ou habitation
 - Quittance de loyer, ou avis d'échéance émanant d'une agence immobilière ou d'un bailleur social, attestation CROUS
 - Facture d'électricité, de gaz (EDF ou ENGIE ou TOTAL DIRECT ENERGIE), d'eau (VEOLIA), téléphone fixe ou mobile (Adresse prise en compte : lieu de consommation à gauche du document pour VEOLIA)
 - Attestation de contrat EDF ou ENGIE **avec le 2D-DOC**, EDF facture ou échéancier (A imprimer sur leur site)
 - Relevé de la caisse d'allocations familiales mentionnant les aides au logement
 - Titre de propriété (acte notarié ou quittance de loyer ou attestation du notaire)
 - Assurance habitation : attestation ou facture ou quittance (incendie, risques locatifs) **avec le tampon**
 - Personnes sans domicile ni résidence fixe : attestation d'élection de domicile (délivrée par le CCAS/CIAS ou par une association)

- Pour les personnes habitant chez un particulier ou chez leurs parents (dès 18 ans) fournir en plus :**
 - une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant précisant qu'il vous héberge depuis plus de 3 mois.
 - **et un justificatif de domicile de l'hébergeant (à prendre dans la liste ci-dessus)**
 - **et une copie recto-verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant (CNI, passeport français et étranger, titre de séjour à l'adresse actuelle, permis de conduire)**

- ◇ *** L'original** d'un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** :
(**sauf** en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé*)
(Pour le savoir, faire* : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

PIÈCES A FOURNIR SELON LE CAS

Première demande de cni personne majeure :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance / si passeport biométrique le fournir (+ Photocopie)
- Connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents

Première demande de cni personne mineure (la présence du père ou de la mère est OBLIGATOIRE) :

- 1 photo
- Pièce d'identité du parent présent (cni, passeport) (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance - Si l'acte est dématérialisé fournir le livret de famille (+ Photocopie)
- Mineur en garde alternée : en plus, une copie recto-verso de la pièce d'identité de l'autre parent (cni, passeport, permis de conduire en cours de validité) ET son justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus ET la décision du juge aux affaires familiales ou la convention conclue entre les parents (+Photocopies)

Renouvellement de cni perdue ou volée :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance / si passeport biométrique le fournir (+ Photocopie)
- 25 € de timbre fiscaux : achat dans un bureau de tabac ou sur @ : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Déclaration de perte (mairie) à imprimer : <https://www.service-public.fr> ou de vol (commissariat - gendarmerie)
- Connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents

Ajout ou modification du nom d'usage - mariage / divorce / décès (gratuit) :

- 1 photo
- La carte d'identité (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- 1 acte de mariage / divorce / décès
- Autorisation de porter le nom de l'ex-époux + copie carte nationale d'identité (si pas noté dans le jugement)

Renouvellement pour un voyage dans un état membre de l'union européenne n'acceptant pas la cni périmée physiquement mais valide 10 ans+5 :

- 1 photo
- La carte d'identité (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- Justificatif de voyage : billet d'avion / bateau, réservation d'hôtel, agence de voyage (avec tampon), attestation sur l'honneur (+ Photocopie)

Urgence : travail, examens :

- 1 photo
- Carte nationale d'identité et/ ou 1 acte de naissance* (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- Le justificatif de l'urgence (avec signature et tampon de l'organisme)

Personne sous tutelle : Peut se présenter seule à la mairie pour une demande d'une carte nationale d'identité (nous consulter pour les pièces)

- 1 photo
- Carte d'identité (si renouvellement) (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile au nom du tuteur ou du majeur protégé voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance - Si l'acte est dématérialisé : le livret de famille (+ Photocopie)
- Jugement de tutelle + cni ou passeport original du tuteur. Personne morale : carte professionnelle, délégation de signature, etc. (+ Photocopie)